

## DECLARATION DU CNDH A L'OCCASION DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE DE L'ENFANT AFRICAIN EDITION 2024

L'Assemblée des Chefs d'États et de Gouvernements de l'OUA a institué en 1991, la Journée de l'Enfant Africain (JEA) en mémoire du soulèvement des étudiants le 16 juin 1976 à Soweto, en Afrique du Sud ces étudiants dénonçaient la mauvaise qualité de l'enseignement qu'ils recevaient et exigeaient d'être enseignés dans leur langue maternelle. Cette journée est instaurée par l'ensemble des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'OUA dans le but d'avoir une pensée à l'endroit de ces enfants, d'appeler à une réflexion ainsi qu'à un engagement pour relever les nombreux défis auxquels les enfants Africains sont confrontés.

Le thème de cette année 2024 au niveau africain est « *L'éducation pour tous les enfants en Afrique : l'heure est venue* ».

En Côte d'Ivoire, le thème choisi est « *l'éducation inclusive et/ou adaptée pour une meilleure protection des enfants en Côte d'Ivoire* ». Ces deux thèmes suggèrent aux Etats africains de faire davantage d'efforts relativement à l'éducation des enfants africains, de les mettre tous, autant qu'ils sont et selon leurs spécificités, dans des conditions propices afin que leur droit à l'éducation soit réalisé.

Ces thèmes sont en conformité avec celui de l'Union Africaine pour l'année 2024 qui est: "**Éduquer une Afrique adaptée au 21e siècle : construire des systèmes éducatifs résilients pour un accès accru à un apprentissage de qualité, inclusif et pertinent tout au long de la vie en Afrique.**" de la 36ème session ordinaire dénotent de la priorité accordée par les Etats africains à l'éducation et consacrent leurs engagements à poursuivre et à renforcer les efforts en vue de relever les défis liés à la qualité de l'éducation ainsi qu'à l'allocation budgétaire pour l'éducation.

A l'occasion de la célébration de la Journée de l'Enfant Africain, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) tient à encourager le Gouvernement ivoirien pour toutes ses actions menées en faveur de l'éducation, notamment la mesure de la gratuité de l'école au niveau du cycle primaire, l'organisation des **États Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA)** pour rechercher les solutions durables, adaptables et fondées sur le consensus afin de répondre aux problématiques de l'éducation. Le CNDH félicite également les associations et organisations qui agissent dans le sens du respect des Droits de l'enfant.

Par ailleurs, le CNDH :

- Encourage les autorités à améliorer l'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants, en particulier ceux vivant dans les zones rurales ou défavorisées ;
- exhorte l'Etat à poursuivre la construction d'infrastructures éducatives et renforcer les lois et les mécanismes de justice pour lutter contre l'exploitation des enfants, y compris le travail des enfants ;
- invite l'Etat à poursuivre ses actions de formation des enseignants spécialisés pour l'accès des enfants en situation de handicap à l'éducation.

Enfin, le CNDH réaffirme sa détermination à accompagner le Gouvernement pour l'amélioration des droits fondamentaux de l'enfant.

Fait à Abidjan le 16 juin 2024

Pour le CNDH et par intérim  
la Vice-Présidente



**Dr Marie-Paule KODJO**

